

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just-en-Chaussée

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY

Séance du lundi 22 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au presbytère en période de confinement sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mr Patrick VAN DAELE, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Claudy DENAIN, Mme Michèle HEMARD, Mr Maurice HERMENT, Mme Corinne DELATTRE (arrivée à 19h19), Mr Jean-Claude LAMOISE, Mme Cydalia RUCQUOY.

Membres absents :

- Mr Pascal VIGIER (pouvoir à Mr Rubigny)
- Mr Philippe CNUUDE,
- Mme Jennifer BALOCHARD,
- Mr Vianney MULLIEZ,
- Mme Virginie LE GOFF.

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque entre le Conseil Départemental de l'Oise (Médiathèque Départementale de l'Oise) et la Commune d'Esquennoy
- ↳ Transfert de la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde
- ↳ Changement d'échelon d'un agent communal
- ↳ Acceptation devis portes et fenêtres salle des sports
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés (10 voix POUR).

B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Michèle HEMARD secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (10 voix POUR).

C – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE (MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE) ET LA COMMUNE D'ESQUENNOY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental nous a envoyé une nouvelle convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec les communes de moins de 2 000 habitants afin de favoriser un aménagement équilibré et attractif du territoire. Cette convention tient compte de l'évolution des missions des bibliothèques, permettant ainsi d'accompagner au mieux les bénévoles pour faciliter, à l'ensemble des publics, l'accès à la lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le **Numéro : 2021/01**

D – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'OISE PICARDE

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

Aujourd'hui, la communauté de communes est fortement encouragée par la LOM à prendre cette compétence « Mobilité » à l'échelle de son territoire. Dans le cas contraire, la région deviendrait automatiquement AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le 1er juillet 2021 avec une faible possibilité de retour en arrière.

Plusieurs raisons incitent la communauté de communes de l'Oise Picarde à prendre la compétence d'organisation de la mobilité :

- pour construire un projet de territoire : la communauté de communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité, en articulation avec les autres politiques publiques locales,
- pour devenir un acteur identifié et légitime de l'éco- système local de la mobilité,
- pour décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire,
- pour rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements,

En cas de transfert de compétence de la commune à la CCOP, le PETR du Grand Beauvaisis assurerait le conseil et l'ingénierie de la compétence « Mobilité » pour l'ensemble des 4 intercommunalités de son territoire.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 3 décembre dernier, a décidé par 59 voix « pour » et une abstention, de prendre la compétence « Mobilité » en demandant aux communes le transfert de la compétence « Mobilité » vers la communauté de communes. », et ainsi de modifier ses statuts. Il vous sera proposé d'accepter de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) décide :

- **D'ACCEPTER** de transférer la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le **Numéro : 2021/02**

E – CHANGEMENT D'ECHELON D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de réexaminer le traitement d'un agent de la commune, suite à un entretien professionnel à venir comme prévu dans son contrat : cet agent territorial de catégorie C spécialisé principal 2eme classe des écoles maternelles passerait de l'échelon 2 à l'échelon 3 de sa grille indiciaire correspondant à un indice brut de 359 et un indice majoré de 334.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat initial nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le **Numéro : 2021/03**

F – ACCEPTATION DEVIS PORTES ET FENÊTRES SALLE DES SPORTS

Arrivée de Mme Delattre à 19h19.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Isolation Service, que nous avons retenue pour le remplacement des portes et fenêtres de la salle des sports par la délibération n°2020/73, ne pourra pas donner suite à son devis n°20/89 du 29/10/20 pour un montant de 25 326€ HT. Pour mémoire, l'ancien devis non retenu de la société Beko (pose en rénovation) pour 33 078,60€ HT ; deux nouveaux devis ont été demandés :

- Ternois Fermetures (pose en neuf et portes en alu) pour 22 637,80 € HT

- Le Vitrier Picard (pose en rénovation et portes en acier) pour 25 436,17 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et

représentés (11 voix POUR), décide :

- **DE RETENIR** la société Ternois Fermetures pour un montant de 22 637,80 € HT (vingt-deux mille six cent trente-sept euros et quatre-vingt centimes HT) soit 27 165,36 € TTC (vingt-sept mille cent soixante cinq euros et trente-six centimes TTC).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2021/04**.

G – QUESTIONS DIVERSES :

1/ Monsieur le Maire communique des informations concernant la Route de Paillart :

- la création du ralentisseur est faite ; il reste un panneau 30 à poser dans le sens Esquennoy-Paillart ;
- l'épave déposée mi-décembre 2020 à l'entrée du chemin menant au puits a été enlevée ; Monsieur le Maire ne comprends pas l'intérêt d'un propriétaire à déposer une épave sur le domaine public ; en effet, l'enlèvement est totalement gratuit, après quelques formalités administratives, par une casse-auto en vue de destruction du véhicule ; d'ailleurs, la casse fournit un certificat de destruction qui déchargera le propriétaire de toute responsabilité sur son véhicule par la suite.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux de la salle des sports :

- le nouveau chauffage est enfin installé et mis en service ; reste un détail de pose sur le conduit de cheminée à résoudre avec la société ACB,
- concernant la réfection et l'isolation de la toiture, les travaux débuteront à partir du 8/3 pour 2 à 3 mois.

3/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, sous réserve des consignes sanitaires, les forains seront présents pour les 2 fêtes foraines : les 10, 11 et 12 avril et 10,11 et 12 juillet 2021.

4/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a reçu un courrier de Mme la Préfète concernant les dépassements du taux maximal de nitrates réglementaire comme toute les commune de France qui sont dans ce cas : une réponse est attendue dans laquelle la commune doit présenter les actions qu'elle mène et les actions à venir pour faire redescendre ce taux sous le seuil réglementaire.

5/ Monsieur le Maire communique des informations concernant les élections départementales et régionales de 2021 : initialement prévues pour se dérouler les mêmes jours en mars, le 1^{er} tour des deux élections est reporté au 13/6 et le 2^e tour au 20/6 pour des raisons sanitaires ; la salle des sports sera utilisée pour ces deux votes simultanés et pour respecter les distanciations sociales : il convient de prévenir la société réalisant les travaux sur la toiture qu'ils devront être terminés pour le 6/6 afin que la salle des sports soit disponible pour les bureaux de vote.

6/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis, auprès de Mr Labbe (interlocuteur du marché voirie de la CCOP) pour le goudronnage du trottoir rue St Antoine côté pharmacie doit parvenir à la commune d'ici la fin du mois ; cela permettra à la municipalité d'avoir un premier ordre de grandeur du coût en fonction de la surface et en fonction du caniveau central à refaire pour l'écoulement des eaux de pluie.

7/ Monsieur le Maire communique des informations concernant les budgets : les commissions Finances et Eau se sont réunies ; un rendez-vous avec la trésorerie de Breteuil est programmé le 26/3 pour finaliser ces budgets ; en conséquence, le prochain Conseil Municipal aura lieu début avril.

8/ Un conseiller s'exprime tout d'abord sur le cimetière :

- il y a eu épandage trop près des tombes mais le souci a été réparé et réglé pour éviter que cela ne se reproduise,

- il serait utile d'ajouter un bac à tri pour les plastiques au cimetière pour permettre le tri entre plastiques et déchets verts (plantes fanées). A commander à la CCOP et voir si le camion de ramassage pourrait s'arrêter au niveau du cimetière.

Puis sur la réserve incendie Cité de Paillart : le conseiller propose de finir de sécuriser (suite à l'effondrement de la tête de mur) l'accès à la réserve incendie en mettant un grillage provisoire en attendant les propositions de réparations de la commissions bâtiments.

Et pour finir sur la coupelle jardinière vide sur le trottoir côté pharmacie qui gêne maintenant le passage piéton suite à un déplacement « inconnu » par rapport au positionnement initial de la mairie : le conseiller propose de déplacer cette jardinière inutilisée sur la pelouse devant la porte du periscolaire. Ainsi, s'ils le souhaitent, les enfants du périscolaire pourraient faire du jardinage.

9/ Un autre conseiller s'exprime sur la distribution d'eau :

- malgré le remplacement d'une sonde au puit, la hauteur de nappe relevée reste incohérente : Véolia en charge de la maintenance va être prévenue ;
- un problème de surconsommation est à surveiller : un problème de refoulement a été repéré et résolu, mais il convient d'être vigilant et de faire une 2^e relève interne des quantités pompées par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 57 min.



Signatures des membres présents

M. Sylvain GERMAIN	Mme Corinne DELATTRE	M. Patrick VAN DAELE
M. EVRARD Jean-Marc	M. Olivier RUBIGNY	Mme Claudy DENAIN
M. Philippe CNUUDE <i>Absent</i>	M. Pascal VIGIER <i>Procuration à Mr RUBIGNY</i>	Mme Cydalia RUCQUOY
Mme Jennifer BALOCHARD <i>Absente</i>	M. Vianney MULLIEZ <i>Absent</i>	Mme Michèle HEMARD
M. Maurice HERMENT	Mme Virginie LE GOFF <i>Absente</i>	M. Jean-Claude LAMOISE